

SAISON
2026

DOSSIER D'INSCRIPTION



CINÉMA

MUSIQUE

DANSE

THÉÂTRE

STAND-UP

ITINÉRANT

RADIO

Bienvenue !

« Rock The Casbah », ce sont des séjours artistiques autour des musiques actuelles, du cinéma, du théâtre, du théâtre radiophonique, du stand-up, de la danse, de la randonnée à cheval et en calèche ! Ces séjours offrent les conditions idéales pour une véritable immersion dans le monde de la création et de l'expression artistique collectives, dans une joyeuse ambiance !

Indications pour remplir votre dossier d'inscription

Merci de nous transmettre les éléments suivants :

- La fiche d'informations (page 8), remplie et signée
- La fiche des pratiques (page 9, et page 12 pour le séjour Hippothéa), remplie et signée
- La fiche sanitaire (page 10), remplie et signée
- La fiche d'autorisations (page 11), remplie et signée
- La copie (scan ou photo) des pages vaccinations du carnet de santé de votre enfant ou un certificat médical qui atteste que votre enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile extrascolaire qui couvre votre enfant
- Un justificatif de votre CAF précisant le montant de votre quotient familial (QF), si vous souhaitez pouvoir bénéficier de notre politique tarifaire
- L'acompte de 250 € (par chèque ou par virement)

Généralités



Le parc du château d'Ineopole Formation (Brens)



L'amphithéâtre d'Ineopole Formation (Brens)



Le séjour itinérant



Les sorties en séjour

Les séjours

Les séjours ont lieu à Brens (81), du dimanche soir au vendredi soir, pour une durée d'une à deux semaines.

Le séjour itinérant « Hippothéa »

Le nouveau séjour itinérant Hippothéa a lieu sur le territoire du Tarn, entre la forêt de Grésigne et Vaour. Le départ et l'arrivée se font à Vaour.

Le taux d'encadrement

Notre taux d'encadrement est d'un animateur spécialisé pour cinq à six participants pour les séjours musique et théâtre radiophonique, et d'un animateur spécialisé pour cinq à sept participants pour les séjours cinéma, Hippothéa, théâtre, danse et stand-up.

Les équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques des séjours sont composées d'intervenants professionnels, d'artistes et d'animateurs diplômés ayant de solides pratiques dans leurs domaines respectifs.

Du matériel professionnel

Nous équipons une salle de matériel professionnel par groupe de 5 à 7 participants, quelle que soit la discipline artistique.

Les différentes tranches d'âge

Les séjours « Rock The Casbah » s'adressent aux jeunes de 8 à 11 ans, de 12 à 17 ans et de 14 à 17 ans. Chaque séjour possède son propre projet pédagogique, adapté à la tranche d'âge concernée.

Les sorties

Au minimum, nous prévoyons une sortie à Gaillac en milieu de séjour. Pendant l'été, nous passons une demi-journée sur un endroit de baignade surveillée chaque semaine. Il est également prévu, si les dates coïncident, une sortie sur un festival pendant le séjour de deux semaines de juillet.

Des restitutions festives et conviviales !

Nous attachons beaucoup d'importance à valoriser les créations artistiques réalisées par tous les participants. Nos séjours se terminent toujours par une représentation des réalisations des participants pour leurs familles et leurs amis. Ces restitutions sont l'occasion de passer un moment convivial entre participants, équipes pédagogiques et familles, autour d'un pique-nique pour les séjours d'été !

Les tarifs

Nous pratiquons une politique tarifaire pour tous nos séjours. Nous calculons la réduction en fonction de votre quotient familial CAF. Nous pratiquons aussi une politique tarifaire pour les fratries et nous acceptons les chèques vacances ANCV. D'autres dispositifs sont possibles pour aider au financement des séjours.

Vous trouverez des informations sur les aides possibles sur notre site Internet sejoursrockthecasbah.com

1 animateur pour 5 à 7 participants

Tous spécialisés (musique, cinéma, théâtre, danse, stand-up, théâtre radiophonique, théâtre itinérant et cheval, danse)

1 salle équipée pour 5 à 7 participants

5 heures par jour d'ateliers artistiques minimum

Pédagogie axée sur la création collective

Des activités toute l'année de 8 à 17 ans !

Nos différentes propositions



Les séjours cinéma



Le séjour théâtre radiophonique



Le séjour Hippothéa [théâtre itinérant à cheval ou en calèche]

Depuis nos débuts en 2012, plus de 2 000 jeunes ont participé aux séjours « Rock The Casbah ». Vous trouverez ici une rapide présentation des activités proposées tout au long de la saison. Pour aller plus loin dans la connaissance de nos offres, nous vous invitons à télécharger le catalogue de nos séjours sur notre site Internet sejoursrockthecasbah.com

Séjours musique

À Brens (RTC 173, 174, 177, 180, 185, 190, 193, 196)

Dans ces séjours, la musique occupe la toute première place des activités proposées. Les participants jouent et composent en groupe. Notre fort taux d'encadrement (un adulte pour cinq à six jeunes) permet d'aller plus loin dans la composition et la mise en place des morceaux créés.

En plus des activités musicales, le séjour propose des activités à la carte (sorties, ateliers de création graphique et cinéma, grands jeux, ciné-club, etc.). Le séjour se termine par un concert festif des jeunes le vendredi soir.

Séjours cinéma

À Brens (RTC 175, 176, 178, 181, 186, 191, 194, 197)

Cinéma d'animation, fiction, documentaire, expérimentation, tout est possible en séjour cinéma ! Du jeu d'acteur aux trucages en passant par le montage ou l'écriture de scénario, chacun trouve son rôle dans l'équipe. Le cinéma occupe la place principale des activités proposées, mais cela n'exclut pas la pratique d'autres

activités à la carte (musique, ciné-club, jeux, sorties, etc.). Le séjour se termine par une projection des réalisations des jeunes le vendredi soir.

Séjours « Casbah of the Dead »

Les jeunes inscrits au séjour cinéma RTC 186 (du 12 au 24 juillet) ont le choix de participer soit à un atelier cinéma « classique », soit au projet « Casbah of the Dead » qui propose de découvrir tous les aspects de la création collective d'un ou plusieurs films dans la thématique « cinéma d'horreur ». Du trucage au maquillage, de l'écriture au jeu d'acteur, des accessoires aux costumes les plus ambitieux en passant par les décors les plus fous et les effets spéciaux, différentes ambiances horribles connues sont explorées. Les réalisations sont présentées en fin de séjour dans un spectacle original.

Séjours musique et cinéma

À Brens (RTC 179, 189)

Ces séjours pour les 8-11 ans croisent deux expressions artistiques. Les deux temps d'activités de la journée sont partagés entre la création musicale et la création cinématographique. Un troi-

sième temps en fin de journée permet de participer à des activités à la carte, comme des sorties, des grands jeux, des ateliers de création graphique (pochoirs, badges, cartes postales, etc.). Le séjour se termine par une projection des films et un concert des participants le vendredi soir.

Séjours théâtre

À Brens (RTC 187, 192)

Ces séjours proposent de découvrir et de pratiquer la création théâtrale : occuper l'espace, utiliser son corps pour construire personnages et décors, construire des récits à partir de son imaginaire et de celui des autres, apprendre à improviser sur scène et à développer son autonomie de jeu. Le séjour se termine par une représentation des jeunes le vendredi soir.



Retrouvez les nombreuses réalisations en séjours sur notre chaîne YouTube !



En plein concert de fin de séjour dans l'amphithéâtre



Le petit chapiteau dans le parc à Brens



Restitution d'un séjour danse à Brens

Séjour itinérant « Hippothéa »

Départ de Vaour (RTC 184)

Ce séjour itinérant mêle le voyage à cheval au théâtre ! Une partie du groupe se déplace à cheval et l'autre en calèche. Nous déambulons pendant une semaine à travers le territoire tarnais. Des conditions idéales, où le voyage inspire la création théâtrale collective. Ce séjour propose d'apprendre à occuper l'espace, utiliser son corps pour construire des personnages, travailler sa voix, élaborer des récits à partir de son imaginaire et de celui des autres. Il est encadré par des animateurs spécialisés. Le séjour se termine par une représentation des jeunes le samedi en fin d'après-midi à Vaour.

Séjours danse

À Brens (RTC 182, 195)

Alors, on danse ? Ces séjours s'adressent à toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin à la danse. Il s'agit d'aborder différents styles de danse, hip-hop, dancehall, modern jazz et plein d'autres avec un animateur danseur et chorégraphe professionnel. Le partage, l'échange, l'entraide, la bonne humeur sont au rendez-vous ! Un spectacle est prévu en fin de séjour.

Séjour théâtre radiophonique

À Brens (RTC 188)

Deux semaines d'exploration sonore et d'écriture de scénario pour créer une fiction radiophonique ! Jeu de comédien, bruitages, techniques radio, on s'embarque dans une aventure magique où un tissu sonore recrée un cœur qui bat, une boîte à tonnerre nous plonge dans l'orage, une voix nous raconte une histoire. En création sonore, tout est possible, des guerres intergalactiques aux reconstitutions historiques, l'imagination n'a pas de limite ! Le séjour se termine par une représentation des jeunes le vendredi soir.



En séjour Hippothéa, on s'occupe des chevaux



En pleine répétition

Séjour stand-up

À Brens (RTC 183)

Ce séjour propose de découvrir et d'explorer l'art du stand-up. À travers cette pratique, tu apprendras à développer ton humour, ta spontanéité et ta confiance en toi. Tu travailleras un ou plusieurs sketches, de son écriture à sa mise en scène. Nous t'encouragerons à exprimer ce qui te rend unique et à trouver ton propre style d'humour. Le séjour se conclut le vendredi soir, où chacun présente son propre moment de stand-up, en toute convivialité dans une ambiance « Comedy Club ».

« Toi,
tes blagues
et un micro.
Viens
apprendre
à faire
rire avec
nous ! »



LE NOUVEAU
SÉJOUR
STAND-UP

Tarifs

Retrouvez toutes
les aides pour financer
un séjour sur notre site

De 660 € à 840 €* pour tous les séjours en internat d'une semaine

De 700 € à 940 €* pour le séjour itinérant Hippothéa d'une semaine

De 1320 € à 1680 €* pour tous les séjours en internat de deux semaines

* En fonction de votre quotient familial (QF) CAF. Le prix comprend la pension complète, l'encadrement et les activités ainsi que l'adhésion annuelle obligatoire de 10 € à notre association.

Pour bénéficier de notre politique tarifaire, vous devez nous envoyer un justificatif de votre Caisse d'Allocations Familiales précisant le montant de votre quotient familial (QF).

Nous pratiquons aussi une réduction pour les membres de fratries qui participent à un même séjour. Contactez-nous pour pouvoir en bénéficier.

L'inscription du participant est prise en compte à réception du dossier complet d'inscription et de l'acompte.
Le solde sera à régler au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

Sur demande, nous pouvons vous envoyer un devis du tarif du séjour.

Nous acceptons les Chèques Vacances de l'ANCV en version papier ou numérique.

Vous pouvez effectuer vos règlements par virement bancaire (voir notre RIB en bas de la page).

Politique d'annulation

Vous trouverez notre politique d'annulation dans nos conditions générales de vente (article 7) à la fin de ce document.

Pour bien remplir le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est un document précieux pour bien accompagner le participant sur son séjour. Il est important de prendre le temps de bien remplir toutes les informations demandées. Tout dossier d'inscription incomplet nous empêchera d'accueillir le participant.

Pensez à bien nous renvoyer les 8 pièces suivantes :

Pièce N°1 ☐ La **fiche d'inscription** avec une photo d'identité (page 8), remplie et signée.

Pièce N°2 ☐ La **fiche des pratiques** (page 9), remplie et signée. Pour le séjour Hippothéa, il faut aussi renseigner la page 12.

Pièce N°3 ☐ La **fiche sanitaire** (page 10), remplie et signée.

Pièce N°4 ☐ La **fiche d'autorisations** (page 11), remplie et signée.

Pièce N°5 ☐ La **copie (scan ou photo) des pages vaccinations du carnet de santé** de votre enfant ou un certificat médical qui atteste que votre enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Pièce N°6 ☐ L'**attestation d'assurance** de responsabilité civile extrascolaire qui couvre votre enfant.

Pièce N°7 ☐ Un **justificatif de votre CAF** précisant le montant de votre quotient familial (QF), si vous souhaitez pouvoir bénéficier de notre politique tarifaire.

Pièce N°8 ☐ L'**acompte de 250 €**.

Vous pouvez régler l'acompte (et plus tard le solde) du séjour par chèque à l'ordre de « **Séjours Rock The Casbah** » ou par virement bancaire (RIB ci-dessous). Pensez à nous prévenir par courriel de votre virement.

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N°compte	Clé	Devise
10278	02240	00020655401	43	EUR

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8022 4000 0206 5540 143

BIC CMCIFR2A

Domiciliation

CGM GAILLAC
8 place de la Libération
81600 Gaillac
05 63 81 42 73

Titulaire du compte

SÉJOURS ROCK
THE CASBAH
823 AVENUE
DE LA FÉDARIE
81600 BRENS



SOLUTION 1

100 % PAR MAIL

> Je remplis le dossier (sur Acrobat ou à la main), et j'envoie le fichier ou le scan à contact@sejoursrockthecasbah.com
> Je fais un virement bancaire

 **C'est mieux !**

SOLUTION 2

ENVOI PAR COURRIER

> Je remplis le dossier et l'envoie à **Séjours Rock The Casbah**
823 avenue de la Fédarié 81600 Brems
> Je joins un chèque ou je fais un virement bancaire

Afin de comprendre mieux les aides possibles pour financer nos séjours, prenons un exemple :

Léa, 13 ans

Séjour cinéma du 26 au 31 juillet

Domicile : Mazamet, Tarn (81)

Quotient familial : 475

Tarif du séjour : 840 €

-	170 €	Notre réduction politique tarifaire « Rock The Casbah »
-	300 €	VACAF, aide aux vacances des enfants (CAF 81)
-	78 €	Aide de la JPA (Jeunesse au plein air) du Tarn
=	-548 €	

Prix du séjour de Léa

292 €

Pour 6 jours

Afin de comprendre mieux les aides possibles pour financer nos séjours, prenons un exemple :

Hugo, 16 ans

Séjour cinéma du 12 au 24 juillet

Domicile : Paris (75)

Quotient familial : 895

Tarif du séjour : 1680 €

-	200 €	Notre réduction politique tarifaire « Rock The Casbah »
-	300 €	VACAF, aide aux vacances des enfants (CAF 81)
-	443 €	Aide de la JPA (Jeunesse au plein air) du Tarn
=	-943 €	

Prix du séjour d'Hugo

737 €

Pour 13 jours

Récapitulatif



SÉJOURS ROCK THE CASBAH 2026

Printemps une semaine en internat, du dimanche 19 au vendredi 24 avril 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique	8-11 ans	Brens	RTC 173	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 174	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	8-11 ans	Brens	RTC 175	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 176	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Été une semaine en internat, du dimanche 28 juin au vendredi 3 juillet 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 177	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 178	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Été une semaine en internat, du dimanche 5 au vendredi 10 juillet 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique et cinéma	8-11 ans	Brens	RTC 179	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 180	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 181	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Danse	12-17 ans	Brens	RTC 182	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Stand-up	12-17 ans	Brens	RTC 183	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Été une semaine de théâtre itinérant du dimanche 5 au samedi 11 juillet 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Séjour itinérant Hippothéa	12-17 ans	Vaour	RTC 184	700 €	760 €	820 €	880 €	940 €

NOUVEAU

3^E
ÉDITION



Été deux semaines en internat, du dimanche 12 au vendredi 24 juillet 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 185	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Cinéma et Casbah of the Dead	12-17 ans	Brens	RTC 186	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Théâtre	12-17 ans	Brens	RTC 187	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Théâtre radiophonique	12-17 ans	Brens	RTC 188	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Été une semaine en internat, du dimanche 26 juillet au vendredi 31 juillet 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique et cinéma	8-11 ans	Brens	RTC 189	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 190	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 191	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Théâtre	12-17 ans	Brens	RTC 192	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Été deux semaines en internat, du dimanche 02 août au vendredi 14 août 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 193	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 194	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Danse	12-17 ans	Brens	RTC 195	1320 €	1400 €	1480 €	1560 €	1680 €
Été une semaine en internat, du dimanche 16 août au vendredi 21 août 2026				QF < 500	500 ≤ QF < 800	800 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1100	QF ≥ 1100
Musique	12-17 ans	Brens	RTC 196	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €
Cinéma	12-17 ans	Brens	RTC 197	660 €	700 €	740 €	780 €	840 €

Le prix comprend la pension complète, l'encadrement, les activités ainsi que l'adhésion annuelle obligatoire de 10 € à notre association.

Vous avez fait votre choix ?

Vous pouvez nous écrire (contact@sejoursrockthecasbah.com) pour préinscrire votre enfant afin de réserver sa place. Ensuite, vous devez remplir et signer ce dossier d'inscription et vous nous le renvoyez sous 7 jours.

L'inscription est ferme à la réception du dossier d'inscription complet, rempli et signé et du paiement de l'acompte de 250 € (voir nos conditions générales de vente à la fin de ce document).

Association « Séjours Rock The Casbah »
823 avenue de la Fédarié, 81600 Brens
P 06 76 99 29 15 contact@sejoursrockthecasbah.com

sejoursrockthecasbah.com



Fiche d'informations 8-17 ans

SÉJOURS ROCK THE CASBAH SAISON 2026



VOTRE ENFANT

Nom

Prénom

Date de naissance

Sexe

Référence du séjour

Dates du séjour

Adresse

Code postal et commune

Coller ici
une photographie
récente

MERCI !

RESPONSABLE LÉGAL 1

Père Mère Autre :

Nom

Prénom

Adresse (sauf si identique à celle de l'enfant)

Téléphone 1

Courriel

Téléphone 2

RESPONSABLE LÉGAL 2

Père Mère Autre :

Nom

Prénom

Adresse (sauf si identique à celle de l'enfant)

Téléphone 1

Courriel

Téléphone 2

QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Pour bénéficier de notre politique tarifaire, merci de nous indiquer votre quotient familial et de joindre un justificatif CAF :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (SI AUTRE QUE LES RESPONSABLES LÉGAUX)

Nom

Prénom

Lien avec l'enfant

Téléphone 1

Téléphone 2

Courriel

Remarques (si besoin)

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LES SÉJOURS ARTISTIQUES « ROCK THE CASBAH » ?

Par un ancien participant Flyer Article de presse Internet Autre :

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant _____ certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à _____ le _____ Signature des responsables légaux :

SOLUTION 1

100 % PAR MAIL

> Je remplis le dossier (sur Acrobat ou à la main), et j'envoie le fichier ou le scan à contact@sejoursrockthecasbah.com
> Je fais un virement bancaire

 **C'est mieux !**



Fiche des pratiques 8-17 ans

SÉJOURS ROCK THE CASBAH SAISON 2026

Pour
Hippothéa,
complétez aussi
la page 12



Ces informations nous permettent de mieux connaître l'expérience et les attentes du participant.

MUSIQUE

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES EN MUSIQUE

De quel(s) instrument(s) joues-tu et depuis quand ?

Ton niveau Non initié Débutant Intermédiaire Confirmé

Dans quel ordre de priorité souhaites-tu jouer ces instruments ? (du plus au moins envie)

Tes groupes préférés ?

As-tu des envies ou des attentes pour ce séjour ?

VIDÉO / IMAGE / RADIO

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES EN VIDÉO/CINÉMA/PHOTO/ARTS GRAPHIQUES/RADIO

Quelle est ton expérience dans ces domaines ?

Tes films ou artistes préférés ?

As-tu des envies ou des attentes pour ce séjour ?

THÉÂTRE / STAND-UP

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES EN THÉÂTRE OU EN STAND-UP

Quelle est ton expérience dans ce domaine ?

As-tu déjà pratiqué l'improvisation ?

Tes auteurs et/ou acteurs préférés ?

As-tu des envies ou des attentes pour ce séjour ?

DANSE

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES EN DANSE

Quelle est ton expérience dans ce domaine ?

As-tu déjà pratiqué l'improvisation ?

Tes danseurs, danseuses, chorégraphes préférés ?

As-tu des envies ou des attentes pour ce séjour ?

POUR ALLER PLUS LOIN !

Tu as peut-être un passe-temps favori, des savoir-faire particuliers que tu aimerais partager avec d'autres participants pendant ton séjour ?

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant _____ certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à _____ le _____ Signature des responsables légaux :



Fiche sanitaire 8-17 ans

SÉJOURS ROCK THE CASBAH SAISON 2026



PARTICIPANT

Nom	Prénom	Date de naissance
Sexe	Taille	Poids
N° de sécurité sociale de la personne couvrant le jeune :		
Si un participant mineur doit suivre un traitement, pensez à apporter l'ordonnance du médecin. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.		
Nom et numéro de téléphone du médecin traitant de l'enfant : Si l'enfant bénéficie de la CMU ou d'une prise en charge à 100 % de la Sécurité sociale, merci de nous fournir les attestations. Le participant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ? oui non Si oui, la notification prévoit-elle un Auxiliaire de Vie Loisirs ? oui non		

ALLERGIES

Asthme	oui	non	Si oui, merci de nous donner plus de détails sur les restrictions, le traitement éventuel, etc.
Médicamenteuses	oui	non	Si oui, à quels médicaments ?
Alimentaires	oui	non	Dans le cas d'un régime alimentaire particulier, merci de nous contacter.

AUTRES PRÉCISIONS

Pour accompagner au mieux votre enfant durant son séjour, s'il rencontre des difficultés quelconques (premier départ, vie en collectivité, etc.), nous sommes à votre écoute pour en parler et prendre en compte vos recommandations ci-dessous. Nous avons l'habitude d'accueillir des participants porteurs d'un handicap ou d'un trouble du comportement. Si cela vous concerne, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec nous pour définir au mieux les modalités d'accueil et de participation au séjour.

Est-ce son premier départ en collectivité ?	oui	non	
Énurésie nocturne ?	oui	non	occasionnellement
S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ?	oui	non	

RESPONSABLE LÉGAL(E) DU/DE LA PARTICIPANT(E)

Nom	Prénom	Père	Mère	Autre :
Adresse (sauf si identique à celle de l'enfant)				
Téléphone 1	Téléphone 2	Courriel		

VACCINATIONS

Merci de joindre les copies (scan ou photo) des pages vaccinations du carnet de santé de votre enfant ou un certificat médical qui atteste que votre enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires. Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires, il vous faut joindre un certificat médical de contre-indication avec cette fiche sanitaire.
Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication et est donc obligatoire.

Vaccinations obligatoires			Vaccinations recommandées		
Antidiphtérique	oui	non	Hépatite B	oui	non
Antitétanique	oui	non	Rougeole - Oreillons - Rubéole	oui	non
Antipoliomyélitique	oui	non	Coqueluche	oui	non
			BCG	oui	non

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant _____ certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à _____ le _____ Signature des responsables légaux :



Fiche d'autorisations 8-17 ans

SÉJOURS ROCK THE CASBAH SAISON 2026



PARTICIPANT

Nom

Prénom

Date de naissance

AUTORISATION N°1

En qualité de responsable légal, je donne mon accord pour que soient effectués tous traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales rendus nécessaires par l'état du participant. Je m'engage à rembourser à l'association « Séjours Rock The Casbah » la totalité des frais occasionnés sur présentation des justificatifs et documents de la Sécurité sociale. J'autorise le participant à participer à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du séjour et à emprunter au besoin les moyens de transport nécessaires à leur déroulement.

☐ oui ☐ non

AUTORISATION N°2

J'autorise le directeur ou un animateur du séjour à transporter si besoin le participant dans un véhicule.

☐ oui ☐ non

AUTORISATION N°3

J'autorise l'association « Séjours Rock The Casbah » à photographier ou filmer mon enfant lorsqu'il participe aux activités du séjour. Les photos prises seront utilisées sur l'ensemble de nos supports (site Internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, dossiers de présentation) dans le seul but de communiquer au sujet de nos activités.

☐ oui ☐ non

AUTORISATION N°4

J'autorise le participant à manger des aliments en dehors de ceux préparés sur le lieu du séjour (par exemple, lors d'une sortie ou sur un marché).

☐ oui ☐ non

AUTORISATION N°5

Personnes autorisées à venir chercher le participant (indiquer les noms et prénoms)

Responsable légal 1*

Responsable légal 2*

Autre*

Autre*

* Préciser le lien de parenté s'il y en a un. Une pièce d'identité sera demandée à la personne venant chercher le participant.

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant _____ certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à _____ le _____ Signature des responsables légaux :



Fiche d'informations Hippothéa 8-17 ans

SÉJOURS ROCK THE CASBAH SAISON 2026



Cette fiche n'est à remplir que pour les jeunes participant au séjour itinérant Hippothéa.

Dans un premier temps nous avons besoin de savoir si votre enfant veut réaliser le séjour Hippothéa dans le groupe en calèche ou celui à cheval. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans le groupe à cheval, il faudra justifier son niveau d'équitation (au minimum le Galop 3). Si votre enfant ne possède pas le diplôme de la FFE (Fédération Française d'Équitation), merci de nous faire une demande par courriel détaillant précisément ses expériences équestres. Nous les communiquerons à Aurélie Dupard, l'Accompagnatrice de Tourisme Équestre diplômée, qui vous contactera par téléphone afin de valider ou non l'inscription de votre enfant dans le groupe « à cheval ». La randonnée à cheval est une pratique nécessitant un minimum de technique et d'aisance autour des chevaux en extérieur, afin d'assurer le bien-être et la sécurité du groupe.

inscription au « groupe calèche » inscription au « groupe équitation » (fournir une copie du GALOP 3 de la FFE)

ÉQUITATION

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES D'ÉQUITATION

Depuis combien de temps pratiques-tu l'équitation ?

Ton niveau Non initié Débutant Intermédiaire Confirmé

As-tu ton GALOP 3 ? Oui Non

Si votre enfant n'a pas son GALOP 3 de la FFE, nous avons besoin des différents justificatifs permettant d'évaluer son niveau d'équitation. Merci de joindre tous les documents nécessaires.

As-tu des envies ou des attentes pour cet aspect du séjour ?

THÉÂTRE

INFORMATIONS SUR TES PRATIQUES EN THÉÂTRE

Quelle est ton expérience dans ce domaine ?

As-tu déjà pratiqué l'improvisation ?

Tes auteurs et/ou acteurs préférés ?

As-tu des envies ou des attentes pour cet aspect du séjour ?

PLEIN AIR

INFORMATIONS SUR TON EXPÉRIENCE DU PLEIN AIR

Quelle est ton expérience dans ce domaine ?

As-tu déjà pratiqué des séjours itinérants en famille ou autre ?

POUR ALLER PLUS LOIN !

Tu as peut-être un passe-temps favori, des savoir-faire particuliers que tu aimerais partager avec d'autres participants pendant ton séjour ?

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant _____ certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à _____ le _____ Signature des responsables légaux :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – « SÉJOURS ROCK THE CASBAH »

Article 1 – Champ d'application – CGV

1.1 Portée. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les rapports et le Contrat conclu entre l'association « Séjours Rock The Casbah » d'une part (ci-après « RTC »); et d'autre part les représentants légaux du participant au séjour si celui-ci est mineur, ou le participant au séjour s'il est majeur (ci-après collectivement ou individuellement désignés « l'Adhérent »). Toute inscription ou demande d'inscription à un séjour de RTC est soumise aux présentes CGV sauf dérogation formelle et expresse de RTC. Dans ce cadre, les CGV s'appliquent de plein droit à toutes les prestations conclues entre RTC et l'Adhérent (ci-après collectivement ou individuellement désignés la/les « Partie(s) ») et prévalent sur tout autre document.

1.2 Contrat. Le contrat (ci-après le « Contrat ») est constitué : (1) du dossier pédagogique et du dossier d'inscription au séjour (ci-après le « Dossier d'Inscription »); (2) de ses annexes (dont la fiche d'autorisation, la fiche sanitaire, le(s) certificat(s) de vaccination ou attestations assimilées, et l'attestation d'assurance de responsabilité civile extrascolaire); (3) des présentes CGV; (4) du règlement intérieur de RTC; (5) de la politique de confidentialité figurant sur le site Internet de RTC; et de tout autre document se rattachant au séjour et nécessaires à son bon déroulement (tels que : demandes particulières; devis; justificatif médical, etc.), sans que cette liste soit limitative. Il regroupe l'intégralité des dispositions régissant la relation des Parties à l'exclusion de tout autre document ou accord, sur lesquels il prévaut. Toute inscription ou demande d'inscription à un séjour de RTC implique l'acceptation pleine, entière, et sans réserve des présentes CGV par l'Adhérent.

1.3 Parties. Ont la qualité d'Adhérent au sens des présentes CGV et sont Parties au Contrat, tenues en conséquence d'en respecter les termes : (i) le participant au séjour (« le Participant »), lorsque celui-ci est majeur ou émancipé; ou (ii) les représentants légaux du Participant au séjour, si celui-ci est mineur au jour de l'inscription. (iii) Dans ce dernier cas, le Participant est néanmoins tenu de respecter les dispositions du Contrat, dans la limite des usages, et des règles nécessaires au bon déroulement du séjour (respect des consignes et des instructions données notamment). (iv) L'état civil et les coordonnées des Parties figurent dans le dossier d'inscription pour ce qui concerne l'Adhérent et/ou le Participant, et à l'article 17 des présentes pour ce qui concerne RTC.

Article 2 – Formation du Contrat

2.1 Pré-réservation. Avant de soumettre une demande d'inscription, il appartient à l'Adhérent de s'assurer des disponibilités de RTC pour le séjour envisagé, afin d'effectuer une pré-réservation. La pré-réservation est confirmée par RTC dans la limite des places disponibles au jour de la réception du Dossier d'Inscription. Elle n'a donc qu'une valeur indicative et n'est pas engageante.

2.2 Envoi du Dossier d'Inscription. Dans les 7 jours de la pré-réservation, et 30 jours au moins avant le début du séjour l'Adhérent doit transmettre à RTC par courriel ou par courrier le Dossier d'Inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement de l'acompte, des frais d'adhésion à l'association, et de l'ensemble des pièces requises. Le Dossier d'Inscription est accessible en ligne sur le site Internet de RTC à l'adresse suivante : <https://sejoursrockthecasbah.com/>

Tant que le Dossier d'Inscription n'est pas complet, l'inscription au séjour ne sera pas confirmée et les Parties de seront pas engagées. Les dossiers d'inscription incomplets, modifiés, illisibles, raturés, non accompagnés du règlement de l'acompte, des frais d'adhésion et des justificatifs demandés, seront rejetés et ne donneront pas lieu à confirmation d'inscription. En l'absence de confirmation expresse, l'Adhérent doit se rapprocher de RTC pour obtenir toute information permettant de régulariser l'inscription. Si le Dossier d'Inscription n'est pas retourné à RTC conforme et dûment complété dans les 7 jours de la pré-réservation, au moins 30 jours avant le début du séjour, et/ou si toutes les places proposées en séjour ont été pourvues au jour de la réception du Dossier d'Inscription, RTC sera libre de tout engagement vis-à-vis de l'Adhérent.

2.3 Confirmation de séjour. À réception du Dossier d'Inscription conforme et dûment complété, et dans la limite des places disponibles à cette date, RTC adressera à l'Adhérent un courriel confirmant le prix, les dates, le lieu et les

horaires du séjour commandé. La confirmation du séjour par RTC vaut confirmation de commande, et conclusion définitive du Contrat. Elle a pleine valeur engageante pour les Parties. Sauf dispositions contraires ou accord des Parties, les modalités du séjour dont la confirmation sont fermes, non modifiables et non reportables. Elles ne pourront être modifiées par l'une des Parties après confirmation de l'inscription par RTC. 15 Jours avant le démarrage du Séjour, RTC adressera par courriel à l'Adhérent le planning et les modalités du séjour ainsi que les conditions de prise en charge du Participant. À l'issue du séjour, RTC pourra délivrer à l'Adhérent une attestation de Participation au séjour, sur demande.

Article 3 – Obligations de RTC

Le Contrat conclu est une convention de prestation de services et non une action de formation, au sens des dispositions légales. Dans le cadre de sa prestation, RTC s'engage à organiser des activités et des ateliers créatifs à destination des Participants, à encadrer les Participants et à animer les ateliers, dans le cadre d'une action de sensibilisation et d'éveil artistique conforme au dossier pédagogique du séjour. RTC ne réalise aucune formation sanctionnée par la délivrance d'un diplôme, et ne garantit ni l'acquisition d'un savoir ni la validation d'un niveau technique en fin de séjour. RTC s'engage à réaliser ses prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose, dans le cadre d'une obligation de moyens.

RTC est responsable de l'encadrement du Participant et de l'animation des ateliers, dans la limite des délégations de pouvoirs qui lui ont été concédées par l'Adhérent aux termes de la « fiche d'autorisations » du Dossier d'Inscription. RTC n'est pas responsable des dommages causés ou subis par le Participant à l'occasion d'une activité pour laquelle elle n'aura pas reçu délégation expresse de l'Adhérent, lesquelles activités sont réputées exécutées hors du séjour.

Article 4 – Obligations de l'Adhérent

L'Adhérent s'engage (1) à respecter les obligations stipulées dans le cadre du Contrat et des présentes CGV et à payer le prix du séjour; (2) à fournir à RTC tous les renseignements et informations requises dans le Contrat, le Dossier d'Inscription ainsi que ses annexes, de manière précise et détaillée, afin que RTC dispose d'un niveau d'information exhaustif; (3) à communiquer à RTC tous les justificatifs requis dans le Dossier d'Inscription. Tout préjudice consécutif à un manquement de l'Adhérent à l'une quelconque de ces obligations ne pourra engager la responsabilité de RTC à quelque titre que ce soit.

Le Participant doit se mettre à la disposition de l'équipe encadrant le séjour de RTC et respecter le règlement intérieur ainsi que les instructions du personnel et des encadrants de RTC, ainsi que celui du/des lieu(x) d'accueil durant le séjour. Le Participant est responsable du matériel mis à sa disposition par RTC, dont il doit prendre soin, dont il a la garde et dont il doit répondre.

Article 5 – Tarifs

5.1 Montant et décomposition des tarifs. Les prix du séjour figurant dans le Dossier d'Inscription sont stipulés nets, fermes et forfaitaires, et ne sont pas soumis à TVA (article 261, 7-1^o-a du CGI).

Le coût d'inscription comprend (1) l'ensemble des frais de fonctionnement et d'animation nécessaires au suivi du séjour, selon barème applicable et descriptif du Dossier d'Inscription; (2) les frais d'adhésion annuelle aux statuts de l'Association, (3) les éventuels frais annexes et (4) frais exceptionnels.

Le coût total de l'inscription (« forfait de base ») est proportionné aux revenus de l'Adhérent et calculé en fonction de son quotient familial (« QF »), selon barème contractuel figurant dans le Dossier d'Inscription. En cas de discordance constatée entre le QF déclaré par l'Adhérent et le QF figurant sur les justificatifs transmis, RTC se réserve le droit, à tout moment, d'appliquer le prix conforme au barème contractuel et d'en exiger règlement. En cas de contestation, l'inscription au séjour pourra être annulée.

Les frais annexes intègrent toute demande de prestation supplémentaire qui ne serait pas comprise dans le forfait de base du séjour (tels que frais de préparation spécifiques, réservation de matériel ou de locaux particuliers; intervention d'un tiers, etc.). Ils feront l'objet d'un devis, qui devra être accepté par l'Adhérent dans les 30 jours de son émission et au plus tard 30 jours avant le démarrage du séjour. À défaut d'accord des Parties sur ce devis, le séjour commandé ne sera pas annulé, et son coût restera exigible aux conditions forfaitaires de base indiquées dans le Dossier d'Inscription.

Les frais exceptionnels motivés par l'urgence, qui seraient exposés par RTC en cours de séjour dans l'intérêt du Participant (tels que frais de déplacement, frais de consultation médicale ou d'hospitalisation, achats des médicaments, etc.) seront remboursés par l'Adhérent qui s'y oblige, sur présentation des justificatifs.

5.2 Conditions de Paiement. Le règlement du séjour fait l'objet d'un acompte forfaitaire non restituable. L'acompte et les frais d'adhésion annuelle à l'association sont fixes et doivent être versés au jour du dépôt du Dossier d'Inscription. Le solde de l'inscription – frais annexes éventuels inclus – doit être réglé 15 jours au moins avant le démarrage du séjour.

Les règlements interviennent (i) soit par chèque bancaire à l'ordre de RTC, (ii) soit par chèques ANCV, (iii) soit par virement interbancaire selon IBAN figurant dans le Dossier d'Inscription, (iv) soit en espèce contre émission d'un reçu, (v) soit par une combinaison des moyens de paiement précités.

À réception du règlement, RTC pourra émettre une facture ou une note récapitulative à la demande de l'Adhérent.

Les prix stipulés et convenus sont fixes et intangibles. Après confirmation de l'inscription, ils ne peuvent être renégociés, refaits, modifiés ni amiablement ni judiciairement, et ce pour quelque motif que ce soit, tenant notamment à la survenance d'un fait d'imprévision, à une exception d'inexécution, à une circonstance quelconque, ou à un changement de Quotient Familial.

5.3 Défaut de paiement. L'Adhérent s'engage à respecter scrupuleusement les modalités de paiement indiquées dans le Dossier d'Inscription ou les factures émises. En cas de défaut de paiement total ou partiel, l'inscription pourra être suspendue ou annulée par RTC, sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts. Le cas échéant, tout retard de paiement ouvrira de plein droit et sans formalités préalables : (1) au paiement d'intérêts de retard en vigueur appliqués sur la base du solde impayé ; (2) à l'exigibilité immédiate des sommes restant dues ; sans préjudice de toute autre réclamation de RTC.

Article 6 – Droit de rétractation

L'Adhérent peut annuler la participation au séjour sans frais dans un délai de 14 jours courant à compter de la date de conclusion du Contrat définie à l'article 2.3 des CGV. À cet effet, il devra adresser au siège de RTC par LRAR reçue dans ce délai, un formulaire de rétractation dûment complété, selon modèle disponible sur le site Internet de RTC à l'onglet « Contact » : <https://sejoursrockthecasbah.com/#contact-association-sejours-rock-the-casbah>

RTC remboursera à l'Adhérent l'intégralité des sommes versées, par chèque ou par virement, dans un délai de 14 jours suivant la date de réception du formulaire de rétractation. Si dans ce délai, l'Adhérent se rétracte alors que le séjour a déjà commencé, il sera remboursé au prorata des jours de séjour non réalisés, chaque jour commencé étant intégralement dû.

Article 7 – Annulation par l'Adhérent

Hors exercice du droit de rétractation prévu à l'article 6 des CGV, l'Adhérent pourra annuler le séjour, et RTC sera tenue à restitution des sommes versées aux conditions suivantes :

– Annulation plus de 60 jours calendaires avant le début du séjour : exigibilité des frais de dossier et de gestion de RTC (100 €) ;

– Annulation moins de 60 jours calendaires inclus avant le début du séjour : acquisition ou exigibilité de l'acompte versé à titre d'indemnité forfaitaire ;

– Annulation moins de 7 jours calendaires inclus avant le début du séjour : acquisition ou exigibilité de 50 % du prix total du séjour à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans tous les cas, les frais d'adhésion à l'association resteront acquis à RTC.

En sus des frais d'inscription, l'Adhérent sera dans tous les cas tenu de rembourser les frais annexes que RTC aura exposés pour les besoins spécifiques du séjour, dans la limite des sommes effectivement engagées (remboursement des frais de location ou de réservation de matériels, et/ou des frais de résiliation notamment).

Article 8 – Annulation pour cas de force majeure

L'Adhérent pourra solliciter l'annulation du séjour en raison de la survenance d'un cas de force majeure ou d'un problème de santé affectant le Participant et empêchant la réalisation du séjour, sous réserve d'en informer RTC par écrit moyennant le respect d'un délai de prévenance de 15 jours calendaires avant le démarrage du séjour, aux conditions suivantes.

8.1 Si l'empêchement est total (cas d'annulation anticipée du séjour), le séjour sera reporté et réalisé à une date ultérieure sans frais supplémentaires, dans la mesure des disponibilités de RTC. Si le séjour ne peut être repositionné en raison de l'absence de places disponibles ou de la nature définitive de l'empêchement, les frais d'inscription pourront être remboursés pourvu que le délai de prévenance de 15 jours ait été respecté.

8.2 Si l'empêchement est partiel ou ponctuel (interruption anticipée du séjour ; intégration tardive ; suivi partiel du séjour comprenant des journées d'absence), les frais d'inscription pourront être partiellement remboursés, au prorata des temps de séjour effectivement réalisés.

8.3 Si le délai de prévenance de 15 jours n'a pas pu être respecté en raison de circonstances extérieures et indépendantes de l'Adhérent, les Parties se concerteront afin de convenir amiablement des modalités d'annulation, de révision ou de report du séjour, à condition que le non-respect dudit délai soit justifié.

8.4 Pour ouvrir droit à remboursement ou à report, les causes de l'empêchement devront être motivées et dûment établies par tous justificatifs (médicaux notamment). Dans tous les cas, les frais annexes resteront dus, dans la limite des sommes effectivement engagées par RTC.

Hors les cas d'empêchement pour force majeure ou raison médicale ainsi définis, l'annulation du séjour ou l'absence du Participant durant le séjour, qu'elle soit totale ou partielle, ne pourra justifier aucun remboursement.

Article 9 – Annulation par RTC

RTC se réserve le droit d'annuler tout séjour en cas d'événement constitutif d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur empêchant le bon déroulement du séjour (tel que manque de stagiaires ; indisponibilité des animateurs ; des locaux, etc.). En cas d'annulation, RTC s'efforcera de proposer un report du séjour à une date ultérieure. L'Adhérent pourra alors choisir une autre date de séjour ou annuler sa commande, sans frais, indemnités, ni pénalités. Dans ce dernier cas, RTC remboursera les frais d'inscription déjà réglés sans autres indemnités. En cas d'annulation ou de report du Séjour pour ces motifs, la responsabilité de RTC ne pourra être engagée par l'Adhérent, à quelque titre que ce soit.

Article 10 – Responsabilité de RTC

10.1 Sauf disposition légale impérative contraire, RTC est responsable vis-à-vis de l'Adhérent (1) des seuls dommages matériels directs subis par le Participant, à l'exclusion des dommages immatériels ou moraux ; qui sont consécutifs : (2) soit à l'inexécution par ses salariés et préposés des obligations contractuelles dont elle a la charge, à l'exclusion des dommages consécutifs au fait des tiers (3) soit à une défaillance du matériel mis à la disposition des Participants par RTC, dont elle a la garde et la propriété exclusives.

En conséquence :

10.2 RTC n'est pas responsable des dommages subis ou causés par le Participant à l'occasion d'une activité qui lui est propre et pour laquelle RTC n'aura pas reçu délégation aux termes de la « fiche autorisations » du Dossier d'Inscription (tels que dommages consécutifs à une automédication du stagiaire, à un déplacement par moyens personnels hors enceinte du séjour ; ou l'ingestion d'aliments non fournis par RTC ou le lieu qu'elle loue pour le séjour).

10.3 RTC n'est pas responsable des dommages subis ou causés par le Participant consécutifs à un manquement du Participant ou de l'Adhérent, et notamment à l'inexactitude des renseignements portés dans le Dossier d'Inscription, y compris les renseignements médicaux de la fiche sanitaire, et/ou à l'inexactitude des justificatifs annexes qui y sont joints.

10.4 RTC n'est pas responsable des dommages survenus en dehors du périmètre du séjour, ou consécutifs à un cas de force majeure ayant rendu l'exécution de toute ou partie des obligations de RTC impossible.

10.5 Il est rappelé que RTC n'est pas garante de la sécurité des lieux mis à sa disposition lors du spectacle qui est proposé aux Adhérents et aux Participants en fin de séjour (ci-après les « Restitutions »). Dans le cadre de ces Restitutions, l'encadrement et surveillance des Participants dans l'enceinte tierce incombent aux Adhérents qui s'y obligent, sans recours contre RTC.

Article 11 – Responsabilité de l'Adhérent

L'Adhérent répond des agissements du Participant mineur dont il est conjointement et solidairement responsable au cours du séjour conformément aux dispositions légales.

En cours de séjour, le Participant est seul responsable de ses effets personnels, biens et matériels qu'il apporte, lesquels demeurent sous sa garde et sa responsabilité exclusives. Il répond de leur perte, vol et dommages.

En cours de séjour, le Participant est également responsable des dommages qu'il cause aux tiers ; des dommages aux biens leur appartenant ; ou des dommages aux matériels et installations mises à sa disposition par RTC, qui seraient le fait ou la conséquence directe de ses agissements directs et personnels.

À ces divers titres, l'Adhérent renonce à tout recours contre RTC, et garantit RTC contre tous recours émanant de tiers et/ou de ses propres assureurs, dont il fait son affaire personnelle et exclusive.

Article 12 – Assurances

L'Adhérent est tenu de souscrire pour le compte du Participant une assurance de responsabilité civile extrascolaire applicable en cours de séjour et de la fournir à RTC lors de l'inscription. Tout défaut d'assurance pourra justifier l'annulation de l'inscription ou l'exclusion du Participant du séjour, sans préavis, remboursement, ni indemnité.

RTC est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles. Sauf dispositions légales impératives contraires, la responsabilité de RTC est expressément limitée au prix du séjour effectivement acquitté et ne pourra en tout état de cause être recherchée au-delà des plafonds d'assurance souscrits. L'Adhérent et/ou le Participant renoncent à tout recours contre RTC au-delà de ces seuils et se portent garants de la renonciation à recours de ses propres assureurs à ces mêmes titres.

Article 13 – Exclusion du Participant

RTC se réserve le droit : (1) de refuser toute demande d'inscription pour motif légitime (tels que commande anormale, irréalizable, manifestement excessive) ; (2) d'exclure à tout moment le Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du séjour et/ou exposerait les autres participants à une gêne ou à un péril ; et/ou manquerait gravement au Contrat ou au Règlement intérieur de RTC ; (3) d'exclure tout Participant dont le dossier et/ou les documents contractuels comporteraient de fausses déclarations ou faux justificatifs lors de son inscription. L'exclusion du Participant ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnité.

Article 14 – Propriété intellectuelle – Confidentialité

14.1 Les informations de toute nature concernant l'une des Parties, qui sont échangées ou collectées en prévision ou dans le cadre du séjour, sont confidentielles (ci-après les « Informations Confidentielles »). Sauf accord exprès de la Partie titulaire, ces Informations Confidentielles ne peuvent en conséquence être divulguées, reproduites, exploitées ou transférées par l'autre Partie à quiconque, par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. Il en va notam-

ment ainsi, mais non exclusivement des informations, procédés, programmes et supports pédagogiques de RTC, qui demeurent sa propriété exclusive, et des informations afférentes à la vie privée ou aux données médicales et sanitaires du Participant.

14.2 Par exception, l'Adhérent autorise par avance RTC à divulguer ou communiquer les Informations Confidentielles propres au Participant, si leur communication est nécessaire au bon déroulement du séjour, si elle est requise pour la protection de la santé du Participant, et/ou sur demande officielle d'une administration publique.

14.3 Les œuvres créées à l'occasion du séjour, quel que soit leur nature ou leur support, demeurent la propriété exclusive de RTC qui est investie des droits d'auteur afférents.

Article 15 – Protection des données personnelles – Informatique et libertés

15.1 Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles – RGPD (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ; Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), les informations personnelles du Participant et/ou de l'Adhérent collectées par RTC sont destinées aux seuls services de RTC et proportionnées aux seules informations nécessaires à l'inscription et à la correcte réalisation du séjour. L'Adhérent peut accéder à ces informations et en demander la rectification, la limitation, la suppression, ou leur transfert, en s'adressant à RTC via le formulaire de contact figurant sur le site Internet de RTC. L'Adhérent a été préalablement informé de ses droits, du périmètre des données collectées et des traitements réalisés par RTC, dans le cadre de la politique de confidentialité de RTC accessible en ligne sur le site de l'association à l'adresse <https://sejoursrockthecasbah.com/politique-de-confidentialite-du-site-des-sejours-rock-the-casbah/> ; qu'il a expressément acceptée et qui fait partie intégrante du Contrat.

15.2 L'Adhérent consent que ses données et celles du Participant soient conservées et utilisées par RTC à des fins de promotion internes (publipostage, lettres d'information aux Adhérents).

15.3 Sauf défense expresse formulée dans le Dossier d'Inscription, l'Adhérent autorise RTC à photographier ou filmer le Participant au cours du séjour, et à publier les images et les vidéos sur l'ensemble des supports média de RTC (site Internet, réseaux sociaux, flyers, affiches, dossiers de présentation, etc.). Les droits à l'image du Participant sont concédés à titre gratuit pour les seuls besoins promotionnels de l'activité de RTC et ne peuvent être cédés.

Article 16 – Attribution de juridiction – Droit applicable

Les droits et obligations des Parties au titre du Contrat sont régis par le droit français exclusivement. Tous les litiges ayant trait à l'exécution du Contrat, de son interprétation ou de ses suites, relèvent de la compétence exclusive des Tribunaux de Toulouse, sans exception.

Article 17 – Mention légale

« Séjours Rock The Casbah » est une association loi 1901 déclarée le 7 décembre 2020 sous le n° SIREN 891924 235, au RNA sous le n° W811009923, dont le siège social est situé au 823 avenue de la Fédarié, 81600 Brens.

Pour toute difficulté ou information complémentaire, vous pouvez contacter les services de RTC par courrier à l'adresse de son siège social ou via le formulaire de contact figurant sur la page Internet de l'association à l'adresse <https://sejoursrockthecasbah.com/>.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Si vous souhaitez vous rétracter du séjour, veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement.

À l'attention de Monsieur Patrick Carde,

Conformément aux dispositions de l'article 6 des CGV applicables au séjour organisé par Séjours Rock The Casbah, nous vous notifions par la présente notre rétractation du Contrat portant sur le séjour ci-dessous défini :

Intitulé du Séjour :

Commandé le : (date de la confirmation d'inscription au séjour par RTC)

Dates du Séjour : du / / 20 au / / 20

Nom et prénom du participant :

Nom, prénom du représentant légal :

Adresse du représentant légal

Nous vous prions d'en prendre acte.

Date et signature du représentant légal :
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)



Séjours Rock The Casbah

Association à but non lucratif

823 avenue de la Fédarié 81600 Brens / P 06 76 99 29 15 / contact@sejoursrockthecasbah.com

sejoursrockthecasbah.com